



## droit de Sépulture

-----  
Par tontine

Bonjour, a tous et a toute,

je suis veuve depuis un an , et je suis en conflit avec la soeur de mon defunt mari, celle ci me menace de faire déménager les cendres de mon epoux près de sa mère vivant dans le nord, elle argue des droits des enfants et de la mère du defunt qui soit disant seraient prioritaire sur les miens.J'ai du mal a le croire et j'ai besoin de savoir précisément de quel droits je dispose pour protéger les cendres de mon mari?

merci a ceux qui prendront le temps de me répondre!